



## Partage de l'argent après la vente de ma maison

Par **vds**, le **15/05/2009** à **22:58**

Bonjour,j'ai vendu ma maison le 11 mai 2209 et nous sommes en procedure de divorce depuis août 2007 (non-conciliation janvier 2008) ma femme à fait bloquer l'argent chez le notaire (le notaire ne retrouve pas son fax) comment peut-on débloquent cet argent en deux parts égales(nous n'avons plus de compte commun) .pouvez vous me conseiller nous sommes dans un divorce conflictuel j'ai de plus en plus de mal à supporter ces coups bats . J'ai besoin d'aide svp

Par **Upsilon**, le **16/05/2009** à **09:24**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Je pense que la demande de votre femme est fondée sur le fait qu'elle veut s'assurer qu'en cas de soultte ou de récompense (etc...), vous soyez en mesure de payer.

Dans ce cas, demandez au notaire d'établir un projet liquidatif provisoire de la communauté afin de voir si oui ou non vous serez débiteur d'une somme importante au profit de votre femme. Si tel n'est pas le cas, sa demande de blocage ne sera pas fondée et vous pourrez lui demander d'autoriser le déblocage. Si elle persiste dans cette voie, saisissez le JAF chargé de votre divorce pour faire constater l'abus et demander le déblocage judiciaire des fonds.